

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION 2025-24

APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

BUDGET ANNEXE

■ Le budget supplémentaire proposé a pour objet :

- de reprendre le résultat antérieur constaté au compte administratif 2024.
- de procéder à l'inscription de plusieurs produits constatés d'avance.
- d'ajuster certains chapitres pour couvrir des besoins de financement

Le présent budget supplémentaire modifie le budget primitif 2025 par l'inscription de recettes complémentaires et l'affectation des dépenses correspondantes.

1/ Budget supplémentaire 2025 – section de fonctionnement

1.1 Affectation du résultat net disponible

114 060,05 € correspondant au résultat net disponible sont affectés aux recettes de fonctionnement de la direction de la diffusion.

1.2 Inscription de produits constatés d'avance

Lors de l'exécution du budget 2024, une partie des recettes réalisées a été inscrite en produit constaté d'avance pour un montant de **794 087 €**.

- **744 087 €** pour l'organisation de la biennale 2025 (SEM)
- **50 000 €** pour l'organisation de la biennale 2025 (DRAC)

Ces recettes sont inscrites respectivement aux articles 74758 et 74718, et les dépenses correspondantes à l'article 611.

1.3 Ajustement de certains chapitres

L'exécution budgétaire montre la nécessité de procéder à un ajustement entre les chapitres suivants :

- Prélever **23 067 €** du chapitre 012 pour alimenter le chapitre 011

- Prélever **5 000 €** du chapitre 011 pour alimenter le chapitre 65

2/ Budget supplémentaire 2025 – section d'investissement

205,06 € du résultat net disponible sont affectés aux recettes d'investissement pour le pôle « Diffusion ».

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer, et le cas échéant, approuver le budget supplémentaire 2025.

Mis aux voix, ce dossier à recueille les votes suivants :

9 votants pour

0 votant contre

0 abstentions

Le nombre de suffrages exprimés est :

La sommes de 9+0 = 9

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**Pour extrait,
Le président de séance**

Marc CHASSAUBENE